

Immigration—Loi

Je voudrais demander au député s'il peut nous dire ce qu'il pense d'une procédure d'appel qui reposerait sur des points de droit plutôt que sur les risques qui menacent le réfugié légitime dans son pays natal.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai entendu le député dire à diverses reprises que le processus de reconnaissance du statut de réfugié ne vaut guère mieux que la procédure d'appel. Sans interprétation des faits, il ne peut y avoir d'appel. Cette recommandation a été faite à l'unanimité par tous les groupes qui ont témoigné ces dernières années ainsi que par le comité permanent. Elle attire notre attention sur ce que le ministre essaie de nous faire avaler.

• (1950)

Je l'ai entendu dire en public à deux reprises que ce projet de loi était imparfait. Un député du parti conservateur, intervenant lors d'une conférence tenue vendredi dernier à Montréal sur le droit d'asile, a dit la même chose. Cependant, d'après les journaux d'hier, le ministre aurait déclaré qu'il ne modifiera pas le projet de loi. Peut-être a-t-on mal rapporté ses propos.

Qui sommes-nous censés croire? Le ministre se promène dans le pays en disant à qui veut l'entendre qu'il est très gentil. Il y a six mois, il a déclaré qu'il démissionnerait si l'on présentait un projet de loi qu'il ne pourrait pas accepter. Ce projet de loi va à l'encontre de tous les principes fondamentaux qui ont été énoncés au cours de ces dernières années, mais il ne démissionne pas pour autant. Il se contente de dire: «Je ne suis pas parfait, mais je ne modifierai pas le projet de loi».

M. Weiner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député fait toutes sortes de déclarations quant à ce que j'ai pu dire ou ne pas dire. Pourquoi ne répond-il pas à la question au lieu de faire des affirmations sans preuves?

M. le vice-président: Je crois qu'il s'agit d'une divergence de vues. La parole est au député de Laurier (M. Berger).

M. Berger: Merci, monsieur le Président. Je trouve incroyable que le ministre aille raconter partout que le projet de loi n'est pas parfait et qu'il serait peut-être possible de l'améliorer, et qu'il aille déclarer, le lendemain, que le gouvernement n'a pas l'intention de le modifier. Un jour il est plein de bonne volonté. Le lendemain, il vient nous dire qu'il ne modifiera pas le projet de loi sans doute parce qu'il s'est levé du pied gauche. Est-ce de cette façon que les parlementaires doivent évaluer et juger un projet de loi?

[Français]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question et faire des commentaires à mon collègue de Laurier (M. Berger), car je sais qu'il est ouvert à la question des immigrants et des réfugiés.

J'aimerais savoir, compte tenu du fait que le ministre d'État responsable des immigrants... et compte tenu de l'ouverture d'esprit et de l'accueil généreux qu'ont toujours eus les Montréalais à l'endroit des réfugiés et principalement dans l'Ouest

de Montréal, je voudrais lui demander: Comment la population montréalaise, la population de Dollard, peut-elle comprendre son député maintenant alors que cette population de l'Ouest de Montréal a toujours été généreuse à l'endroit de ces gens, a toujours été accueillante et qu'un des anciens maires de l'Ouest de Montréal, aujourd'hui ministre responsable, et qu'au niveau des discours dans la région de Montréal on tente de faire accroire qu'il a un esprit ouvert et qu'en réalité, ici, il est rendu le type le plus dur à l'endroit des réfugiés et qu'il a complètement changé?

J'aimerais que mon collègue de Laurier me dise: Est-ce que parce que le ministre est en tutelle ici il n'a pas de poids, tout ce qu'il a, c'est la limousine et les 40 000 \$ de plus et qu'il n'a aucun pouvoir et on l'a forcé, ou est-ce tout simplement qu'ici il montre son vrai visage et que dans sa circonscription, c'est un faux visage? J'aimerais avoir l'opinion de mon collègue là-dessus.

M. Berger: Je remercie l'honorable député pour sa question. Je crois qu'il faut dire que ce ne sont pas seulement les gens de Montréal-Ouest qui ont fait leur preuve de générosité envers les réfugiés, les immigrants, depuis de nombreuses années. Comme je l'ai dit, les Canadiens, il y a quelques années seulement, soit en 1979, en 1980, ont accueilli le coeur ouvert des milliers de réfugiés indochinois.

Le ministre porte un discours généreux aussi. Le ministre dit qu'il répond à toutes les attentes de la population et qu'il traitera les réfugiés avec justice. C'est cela qui est trompeur et c'est là où le gouvernement est en train de duper la population canadienne.

Je n'ai qu'à vous citer un avocat torontois, il y a quelques semaines, qui, lors d'une rencontre avec le ministre d'État (Immigration) (M. Weiner) et d'autres groupes représentant les réfugiés à Montréal, en fait il y avait des organismes à travers le Canada qui étaient à Montréal à ce moment-là, et il disait: Vous savez, monsieur le ministre, il y a deux projets de loi C-55. Il y a le projet qui a été déposé à la Chambre et que nous avons devant nous, et l'autre projet de loi C-55 que vous mentionnez dans vos discours.

Mais il a dit: Nous, nous n'avons pas vu ce projet de loi. Et, nous, nous avons à étudier le projet de loi C-55, qui a été déposé à la Chambre le 5 mars dernier. Alors c'est vrai que la population canadienne accueille le discours du ministre parce qu'en fait son discours porte sur une loi ou un projet de loi qui n'existe pas, c'est un projet de loi qui existe dans son imagination.

M. le vice-président: Reprise du débat, l'honorable député de Chambly (M. Grisé) a la parole.

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer, quoique très brièvement, au débat sur le projet de loi C-55, projet de loi excessivement important qui traite, bien sûr, d'équité, de justice et de compassion pour les réfugiés. Et je salue particulièrement les réfugiés de la circonscription de Chambly, qui sont très bien accueillis chez nous d'ailleurs.